Rapport des régions d'approvisonnement (SBR): Granules Combustibles Energex inc

Deuxième audit de maintien

www.sbp-cert.org

The promise of good biomass

Completed in accordance with the Supply Base Report Template Version 1.4

For further information on the SBP Framework and to view the full set of documentation see www.sbp-cert.org

Document history

Version 1.0: published 26 March 2015

Version 1.1 published 22 February 2016

Version 1.2 published 23 June 2016

Version 1.3 published 14 January 2019; re-published 3 April 2020

Version 1.4 published 22 October 2020

© Copyright Sustainable Biomass Program Limited 2020

Contents

1 Overview

2 Description of the Supply Base

2.1 General description

2.2 Description of countries included in the Supply Base

2.3 Actions taken to promote certification amongst feedstock supplier

2.4 Quantification of the Supply Base

3 Requirement for a Supply Base Evaluation

4 Supply Base Evaluation

4.1 Scope

4.2 Justification

4.3 Results of risk assessment and Supplier Verification Programme

4.4 Conclusion

5 Supply Base Evaluation process

6 Stakeholder consultation

6.1 Response to stakeholder comments

7 Mitigation measures

7.1 Mitigation measures

7.2 Monitoring and outcomes

8 Detailed findings for indicators

9 Review of report

9.1 Peer review

9.2 Public or additional reviews

10 Approval of report

Annex 1: Detailed findings for Supply Base Evaluation indicators

1 Identification

Producteur: Granules Combustibles Energex inc

Coordonnées: 3891 Président Kennedy, G6B 3B8 Lac-Mégantic (Québec), Canada

Code du certificat SBP: SBP-08-39

Localisation géorgraphique : 45.576620, -70.867290

Personne ressource: Gilbert Lucie, +1 (819) 583-5131 ext 605,lgilbert@lignetics.com

Site web: https://energex.com

Finalisation du rapport: N/A

Dernière journée d'audit: 24 Mai 2022

Registraire: NEPCon OÜ

Normes SBP utilisées: SBP Standard 2: Verification of SBP-compliant Feedstock, SBP Standard 4: Chain of Custody, SBP Standard 5: Collection and Communication of Data Instruction

Hyperlien pour accéder aux normes SBP: https://sbp-cert.org/documents/standards-documents/standards

Analyse de risque régionale du Québec approuvée par SBP: Quebec, Canada

Hyperlien au rapport des régions d'approvisionnement du producteur: https://energex.com/products/heating-wood-pellets/softwood-pellets/

2 Description des régions d’approvisionnement

2.1 Générales

Catégories de la matière première: Secondaire (sous-produits de première et de deuxième transformation)

Évaluation des régions d’approvisionnement (SBE): Oui

Origines forestières de la fibre (pays): Canada, États-Unis des Amériques

2.2 Description des pays inclus dans les régions d’approvisionnement

Pays: Canada

Area/Région: Quebec

Exclusions: Oui – Forêts privées du Québec

La matière première du producteur de biomasse se compose uniquement de sous-produits générés par des usines de première et de deuxième transformation. Le fournisseur de BP achète la matière première de ces fabricants qui livrent directement à ses installations au Lac-Mégantic. Les origines de la matière première primaire sont déterminées grâce à l'information publique sur les installations fournies par le gouvernement du Québec et les réponses obtenues des sous-fournisseurs aux sondages concernant leur panier d'approvisionnement. Il est enregistré et cartographié sur originesdubois.com. Ces informations nous permettent de définir les forêts d'approvisionnement en termes de tenure, de province/état et de pays.

L'évaluation régionale des risques SBP du Québec a conclu à de faibles risques pour tous les indicateurs liés aux matières premières provenant de la forêt publique de la province. À l'exception des unités d'aménagement forestier 06151, 05151, toutes les UAF sont certifiées FSC, SFI ou aux deux programmes de certification forestière. La zone couvre les biomes des forêts boréales et mixtes. Cela comprend les forêts boréales de transition de l'est, les forêts des basses terres de l'est des Grands Lacs, les forêts de la Nouvelle-Angleterre/Acadie et les forêts de l'Est du Canada.

Bien que le producteur de biomasse ne s'approvisionne pas directement en matières premières de la forêt, 2,4 % du volume alloué en forêt publique est destiné à des fins énergétiques. Il est constitué de bois non marchands tels que les branchages et 2% est destiné aux producteurs de biomasse (réf. Garantie d'approvisionnement MFFP 2018-2023). Le secteur forestier est un moteur économique important au Canada. Au Québec, elle représentait 8,9 % de la main-d'œuvre avec plus de 11 % des salaires en 2019.

Plusieurs espèces en péril sont présentes forêts publiques. Pour en nommer que quelques-unes sensibles aux opérations forestières, on retrouve le ginseng américain (Panax quinquefolius), la pédiculaire de Furbish (Pedicularis furbishiae), le caribou des bois (Rangifer tarandus caribou), la tortue des bois (Glyptemys insculpta) et la tortue mouchetée (Emydoidea blandingii) . Des plans de rétablissement et de saines pratiques sont mis en œuvre pour atténuer les risques des opérations forestières sur ces espèces. L'orme d'Amérique (Ulmus americana) et le frêne blanc (Fraxinus americana) sont répertoriés comme étant en voie de disparition par l'UICN, mais ne sont pas identifiés comme tel par les gouvernements fédéral et provinciaux ni par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Selon l'UICN, les menaces qui pèsent sur le frêne blanc et l'orme d'Amérique proviennent d'espèces/maladies non indigènes/étrangères envahissantes non liées aux pratiques forestières. Ces espèces se trouvent davantage au sud des régions d'approvisionnement du producteur dans des peuplements mixtes et peuvent être récoltées bien qu'elles soient généralement de dimensions non commerciales.

Pays:États-Unis

Area/Région: New York, Pennsylvanie, Vermont, New Hampshire, Maine, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island

Exclusions: Non

Toutes les livraisons de matières premières sont reçues soit FSC Mix ou FSC Controlled Wood chez le producteur de biomasse. L'approvisionnement est géré et approvisionné par un fournisseur unique, un fabricant de panneaux certifié FSC, situé dans la même localité que le producteur de biomasse à Lac-Mégantic, Québec, Canada. La majorité des sous-fournisseurs sont situés le long de la frontière américaine dans le sud du Québec avec seulement 7% d'entre eux situés dans les états du New Hampshire et du Maine.

Les régions d'approvisionnement ont été confirmées à l'aide du portail originesdubois.com et avec les documents et informations colligés auprès des fournisseurs tels que des bons de livraison et des formulaires douaniers. L'origine forestière de la fibre de bois provient des États américains suivants : New York, Pennsylvanie, Vermont, New Hampshire, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island et Maine. Les forêts d'État de New York, de Pennsylvanie et du Massachusetts ont une double certification de gestion forestière sous FSC et SFI. Des forêts certifiées sur des terres privées se trouvent dans les huit États faisant partie de des régions d'approvisionnement. Le biome végétal est composé de forêts mixtes de résineux et de feuillus. Il y a une plus grande diversité et de qualité d'espèces d'arbres dans ces régions (par exemple, érables, chênes, noyers, bouleaux, peupliers, pins, épinettes).

ÉTATS	**Superficies forestières productives**	**Mètre cube de bois en forêt**	**Aires protégées[1]**
Maine	Stable depuis 1960	+5.8% vs 2010	11%
New Hampshire (2012)	Perte de 1.5%	+1.8% depuis 2012	25%
Vermont (2012)	Perte de 1.9%	+1% depuis 2012	15%
New York (2014)	Perte de 1.6%	-	13%
Massachusetts (2012)	Stable	+5.5%	15%
Rhode Island (2017)	+ 0.8%	+6.4%	9%
Connecticut (2017)	+ 2.9%	+6.7%	8%

[1] Classes 1, 2 and 3 (https://usforests.maps.arcgis.com/)

Les forêts nationales sont gérées par le US Forest Service. Les forêts domaniales et autres terres boisées sont gérées en vertu de la législation de l'État. Les récoltes de bois dans tous les États sont commercialisées principalement pour le bois à pâte et les grumes de sciage. La récolte de biomasse fait partie du paysage depuis plus de 20 ans et dans certains cas représentent plus de 25% du total des produits récoltés.

Dans le Maine, le secteur forestier génère 8,5 milliards de dollars et représente 27 % des exportations totales de l'État. Au New Hampshire, l'industrie forestière et les loisirs rapportent 3,8 milliards de dollars à l'économie. Au Vermont, le secteur forestier maintient plus de 10 000 emplois directs avec une production annuelle dans l'économie de 1,5 milliard de dollars. À New York, plus de 41 000 emplois directs et génère plus de 13,1 milliards de dollars en production directe dans l'économie. En Pennsylvanie, 10 % de la main-d'œuvre totale de l'État provient de l'industrie forestière. Plus de 12 000 emplois proviennent directement de l'industrie forestière du Connecticut avec une production de 3,3 milliards de dollars dans l'économie. Dans le Massachusetts, c'est plus de 26 000 emplois et plus de 5,2 milliards de dollars de production économique. Avec une petite assise forestière, le Rhode Island génère encore près de 5 000 emplois et plus de 1 milliard de dollars dans l'économie.

Il existe plusieurs espèces en péril dans la région du nord-est des États-Unis, par exemple les chauves-souris nordiques (Myotis septentrionalis) et les chauves-souris de l'Indiana (Myotis sodalis), les tortues ponctuées (Clemmis guttata) et les tortues à carapace molle à épines (Apalone spinifera).), le scinque pentaligne (Plestodon fasciatus), le crotale des bois (Crostalus horridus), le ginseng américain (Panax quinquefolius) et la petite pogonie verticillée (Isotria medeoloides). Une désignation à faible risque pour les espèces en péril dans la région a été déterminée par la version 1.0 de l'évaluation nationale des risques du FSC aux États-Unis.

Pays: Canada

Area/Région: Ontario, Quebec (forêt privée), New Brunswick

Exclusions: Oui – forêt publique du Québec

Les régions d'approvisionnement ont été confirmée avec le portail originesdubois.com et avec les documents et informations colligés auprès des sous-traitants tels que les bons de livraison et les formulaires douaniers. Les régions d'approvisionnement comprennent les écorégions WWF suivantes : les forêts de transition boréales de l'est, les forêts des basses terres de l'est des Grands Lacs, les forêts de la Nouvelle-Angleterre/Acadie, les forêts de l'est du Canada et les forêts des basses terres du golfe du Saint-Laurent. En termes de biomes, on retrouve une faible proportion de forêt boréale au Québec et au Nouveau-Brunswick. Les autres sont considérées comme des forêts mixtes d'essences de feuillus et de résineux. Les arbres les plus communs sont le sapin baumier, les épinettes, les érables, les trembles, les mélèzes, les pruches, les chênes, les frênes, les saules, etc.

L'étendue des régions d'approvisionnement vers l'Ouest comprennent que la partie sud-est de la province de l'Ontario. L'approvisionnement en bois de la province du Québec se fait majoritairement dans les régions méridionales allant jusqu'à la Côte-Nord au Nord-Est et la Gaspésie à l'Est. C'est là que se trouve le biome boréal représentant 13 % de la base d'approvisionnement totale du producteur de biomasse. L'approvisionnement en bois provient de l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick.

En Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, l'approvisionnement des forêts publiques provient principalement de superficies certifiées. En Ontario, toutes les unités d'aménagement forestier faisant partie des régions d'approvisionnement (4) sont certifiées dont trois sont FSC et une est CSA (approuvée par PEFC). Au cours de la période de 5 ans entre 1995 et 2020, 2 % de l'allocation totale de bois en Ontario était destinée à la biomasse, dont moins de la moitié provenait d'unités de gestion forestière faisant partie des régions d'approvisionnement (Rapport sur la gestion forestière, Ontario). Toutes les unités d'aménagement forestier sauf deux au Québec (06151, 05151) et au Nouveau-Brunswick (licence no 5) ne sont certifiées en vertu d'aucun programme de certification forestière. Au Québec, 2,4 % du volume total alloué en forêt publique est en branches de bois non marchand généralement pour la production d'énergie et 2 % est pour les producteurs de biomasse (réf. Garantie d'approvisionnement MFFP 2018-2023). Quant aux boisés privés, plusieurs détenteurs de certificats forestiers sont situés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Au Nouveau-Brunswick, la possibilité annuelle totale de coupe sur les terres de la Couronne est de 5,7 Mm3, dont environ 1 % est alloué aux producteurs de biomasse.

Le secteur forestier est très important pour ces provinces. Au Québec, elle représentait 8,9 % de la main-d'œuvre avec plus de 11 % des salaires en 2019. Les exportations de produits forestiers représentaient plus de 10 % des exportations totales. Au Nouveau-Brunswick, plus de 7 % de la main-d'œuvre provient de l'industrie forestière (2016). Les entreprises du secteur représentent 8 % de toutes les entreprises de la province. En Ontario, le secteur forestier maintient plus de 150 000 emplois représentant plus de 21 % de la main-d'œuvre forestière totale du pays et plus de 12 milliards de dollars dans l'économie ontarienne.

Au Canada, la gestion forestière relève de la responsabilité constitutionnelle des gouvernements provinciaux. Les lois, les communications et leur application font partie des responsabilités des gouvernements provinciaux. Les plans de gestion forestière et la conformité aux règlements sont entrepris par leurs ministères respectifs, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec et le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick. La gestion durable des forêts est mise en œuvre avec un ensemble complet de lois, de règlements et de lignes directrices pour chaque province. La grande majorité des terres forestières sont des forêts gérées naturellement. Les opérations de récolte sont un mélange de coupes partielles et finales. Une très faible proportion de la superficie forestière commerciale totale est constituée de plantations

également appelées forêts de production intensive. Ceux-ci se trouvent principalement sur des terrains privés.

2.3 Promotion de la certification le long de la chaine d'approvisionnement

La promotion de la certification forestière est omniprésente dans la région depuis plus de deux décennies. Le Bureau d'exportation des produits du bois du Québec (QWEB), les gouvernements provinciaux et fédéral encouragent et soutiennent les entreprises tout au long de la chaîne de valeur forestière à obtenir une certification. La grande majorité des forêts publiques des régions d'approvisionnement des provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick sont certifiées selon les programmes de certification forestière FSC et SFI. Le producteur de biomasse est membre du QWEB et son fournisseur direct et unique est certifié FSC.

Aucune matière première provenant des coupes finales n'est utilisée dans la production de granules de bois par le producteur de biomasse.

2.4 Régions d'approvisionnement en chiffre

Régions d'approvisionnement

a. **Superficie totale (million ha)**: 203,91
b. **Type de tenure (million ha):**144.87 (Privée), 59.04 (Publique)
c. **Type de forêts (million ha):**63.89 (Boréale), 197.02 (Tempérée)
d. **Type de gestion forestière (million ha):**203.91 (Forêt naturelle aménagée)
e. **Programmes de certification forestière (million ha):**12.12 (FSC), 16.06 (SFI), 0.44 (PEFC)

Décrivez le type de récolte qui décrit le mieux l'origine de votre approvisionnement : Coupe totale

Explication : La récolte en forêts boréales reproduit les schémas et l'intensité des perturbations naturelles. Les blocs de récolte varient en taille de 150-200 ha à 50 ha plus courants. Les coupes totale sont plus courantes en forêt boréale où les perturbations naturelles peuvent avoir un impact sur les forêts à l'échelle du paysage. L'aménagement forestier est basé sur l'aménagement écosystémique et intégré dans la Loi sur les forêts du Québec. En forêts mixtes de la partie sud des régions d'approvisionnement en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans les États du Nord-Est, les zones de récolte sont en moyenne plus petites et où la coupe sélective est une pratique courante. En effet, les perturbations naturelles sont de plus petite taille en termes de trouées ou de groupes d'arbres. La composition des peuplements est également plus diversifiée au Sud en termes d'espèces et de structure.

La forêt des régions d'approvisionnement était-elle gérée à d'autres fins que pour les marchés de l'énergie ? Oui - Majorité

Explication : La grande majorité des récoltes forestières dans les régions d'approvisionnement sont pour les grumes de sciage, les placages, les grumes à pâte. Comme mentionné ci-dessus, une très petite proportion du volume alloué en forêts publiques au Canada est destinée à des fins de biomasse (moins de 5 %). Aux États-Unis, les rapports des États suggèrent que la récolte de biomasse forestière peut représenter jusqu'à 30 % du volume total récolté dans certains États. Un faible pourcentage de ces 30 % est dédié aux fabricants de granules, la majorité alimentant des installations de production d'énergie.

Pour les forêts des régions d'approvisionnement, y a-t-il une intention de conserver, de reboiser ou d'encourager la régénération naturelle dans les 5 ans suivant la coupe ? Oui - Majorité

Explication : La législation sur la gestion forestière au Canada et aux États-Unis sur les terres publiques et privées exige que les sites demeurent productifs et régénérés suivant l'abattage.

La matière première utilisée dans la biomasse a-t-elle été retirée d'une forêt dans le cadre d'une mesure de lutte contre les ravageurs/maladies ou d'une opération de récupération ? Oui - Minorité

Explication : Les perturbations naturelles se produisent à diverses échelles, intensités et périodes de temps dans les régions d'approvisionnement. Il n'est pas rare de trouver de vastes zones de la forêt boréale touchées par des incendies, des épidémies de ravageurs ou des chablis. L'exploitation forestière de récupération est prescrite lorsque cela est possible en fonction de l'accessibilité et de la vitesse à laquelle les arbres peuvent être récoltés. Tous les peuplements touchés ne sont pas récoltés notamment pour des objectifs de conservation et d'accessibilité. Généralement, l'exploitation forestière de récupération devrait avoir lieu dans les 2 ans suivant la perturbation. En forêts mixtes, il existe de grandes zones de chablis, mais elles sont moins fréquentes que les grandes perturbations en forêt boréale.

Matière première

Date de début: 01 Jan 2021

Date de fin: 31 Dec 2021

a. **Volume total consommé**: 1-200,000 tonnes
b. **Volume de la forêt**: 0
c. **List percentage of primary feedstock, by the following categories.**
    - Certified to an SBP-approved Forest Management Scheme: N/A
    - Not certified to an SBP-approved Forest Management Scheme: N/A

d. **List of all the species in primary feedstock, including scientific name:** N/A
e. **Is any of the feedstock used likely to have come from protected or threatened species?** N/A
   - Name of species: N/A
   - Biomass proportion, by weight, that is likely to be composed of that species (%): N/A
f. **Hardwood (i.e. broadleaf trees): specify proportion of biomass from (%):** N/A
g. **Softwood (i.e. coniferous trees): specify proportion of biomass from (%):** N/A
h. **Proportion of biomass composed of or derived from saw logs (%):** N/A
i. **Specify the local regulations or industry standards that define saw logs:** N/A
j. **Roundwood from final fellings from forests with > 40 yr rotation times - Average % volume of fellings delivered to BP (%):** N/A
k. **Volume of primary feedstock from primary forest:** N/A N/A
l. **List percentage of primary feedstock from primary forest, by the following categories. Subdivide by SBP-approved Forest Management Schemes**:
   - Primary feedstock from primary forest certified to an SBP-approved Forest Management Scheme: N/A
   - Primary feedstock from primary forest not certified to an SBP-approved Forest Management Scheme: N/A
m. **Volume de sources secondaires** : 1-200,000 tonnes
   - Types de matière première: Sciures/planure
n. **Volume de sources tertiaire**: 0

Proportion de la matière première selon les allégations des programmes de certification				
Type de matière première	**Quantité de matière première qui origine des régions du SBE %**	**FSC %**	**PEFC %**	**SFI %**
Primaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Secondaire	85.14	14.86	s.o.	s.o.
Tertiaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autre	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

3 Évaluation des régions d’approvisionnement

Est-ce qu’une évaluation des régions d’approvisionnement est requise? Oui

Le producteur de biomasse s'approvisionne en résidus de bois générés par les installations de transformation primaire et secondaire. Une analyse approfondie des sous-fournisseurs situés dans la province du Québec s'approvisionnant en bois provenant des forêts publiques a été entreprise pour déterminer la proportion de leur matière première provenant des forêts publiques. Une fois cette proportion établie, elle est utilisée pour calculer le montant des livraisons pouvant être considérées comme provenant des forêts publiques.

4 Évaluation des régions d'approvisionnement

4.1 Portée

Types de matière première: Secondaire

Analyse de risque régionale approuvée par SBP: Québec, Canada

Liste des pays et régions inclus: Forêt publique du Québec

Voir la section 7.1

4.2 Justification

s.o.

4.3 Resultats de l'analyse de risque et du programme de vérification des fournisseurs

Sans objet. Les conclusions de l'analyse de risque du Québec ont été utilisées. Étant donné qu'aucun risque indéterminé ont été défini, le programme de vérification des fournisseurs n'est pas requis.

4.4 Conclusion

Les conclusions de l'analyse de risque du Québec ont été utilisées.

5 Processus de l’évaluation des régions d’approvisionnement

Sans objet. Les conclusions de l’analyse de risque du Québec ont été utilisées.

6 Consultation publique

Des parties prenantes directes du producteur de biomasse ont été contactées par courriel ou par téléphone pour les informer de la mesure d'atténuation adoptée pour ne comptabiliser que la proportion des livraisons provenant à l'origine des forêts publiques.

6.1 Commentaires

Consultation en cours.

7 Mesures d’atténuation

7.1 Mesures d’atténuation

Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	1.6.1 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour s'assurer que leur approvisionnement en bois ne provient pas de zones où il y a des violations des droits traditionnels ou civils.
Description du risque spécifique:	Même si certaines nations détiennent des ententes sur la consultation et l’accommodement, l’évaluation n’est pas en mesure de conclure qu’il existe un risque faible que les activités forestières violent les droits des Premières Nations en forêt privée
Mesure d’atténuation:	Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.

Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	2.1.1 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que les forêts et les autres zones à haute valeur de conservation sont identifiées et cartographiées.
Description du risque spécifique:	Il peut arriver que des activités forestières soient réalisées sans recourir à des programmes d’aide tels que celui de mise en valeur de la forêt privée et celui de remboursement de taxes foncières. Ces activités ne sont donc pas soumises aux mêmes exigences de saines pratiques forestières et de la même fréquence de suivis réalisés par des professionnels. Bien que ces activités doivent se conformer aux schémas d’aménagement, aux règlements municipaux et autres lois et règlements associés à l’exploitation forestière en forêt privée, il est difficile de vérifier si les HVC sont identifiées et cartographiées sur ces propriétés.
Mesure d’atténuation:	Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.

Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	2.1.2 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour identifier et gérer les menaces potentielles des activités forestières pour les forêts et d'autres superficies ayant de hautes valeurs de conservation.
Description du risque spécifique:	Selon les informations analysées sur les opérations de récolte en forêt privée non certifiée qui n'ont pas recours à un programme d’aide, il existe un **risque déterminé** que les menaces potentielles des activités d’aménagement

	forestier pour les HVC ne soient pas adéquatement prises en considération par les procédures et les systèmes de contrôle en vigueur (voir indicateur 2.1.1)
Mesure d'atténuation:	Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.
Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	2.2.1 Les matières premières proviennent de forêts où il y a une évaluation appropriée des impacts, et une planification, une mise en œuvre et une surveillance pour les minimiser.
Description du risque spécifique:	Risque déterminé en forêt privée dans la mesure où les mécanismes de surveillance sont à identifier et que, dans le cas des travaux hors programme, l'identification des impacts possibles et la planification en conséquence est incertaine.
Mesure d'atténuation:	Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.
Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	2.2.2 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que la matière première provient de forêts où la gestion maintient ou améliore la qualité du sol (CPET S5b).
Description du risque spécifique:	Risque déterminé en forêt privée dans la mesure où les mécanismes de surveillance sont à identifier et que, dans le cas des travaux hors programme, l'identification des impacts possibles et la planification en conséquence est incertaine.
Mesure d'atténuation:	Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.
Pays:	Canada
Indicateur avec risque déterminé:	2.2.4 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour assurer la protection de la biodiversité (CPET S5b).
Description du risque spécifique:	Forêt privée sans aide à l'aménagement: Selon les informations analysées sur les récoltes en forêt privée non certifiée sans bénéficier d'un programme d'aide, il existe un risque déterminé que ces pratiques forestières n'assurent pas la protection et le maintien de la biodiversité. Des municipalités ou MRC peuvent avoir des règlements encadrant ces pratiques, mais cette réglementation est propre à chacune

ainsi que les ressources déployées pour vérifier leur respect par les propriétaires forestiers.

Mesure d'atténuation: Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.

Pays: Canada

Indicateur avec risque déterminé: 2.2.5 Le producteur de biomasse a mis en œuvre des systèmes et procédures de contrôle appropriés pour voir à ce que le processus d'extraction des résidus réduise au minimum les dommages à l'écosystème.

Description du risque spécifique: Forêt privée sans aide à l'aménagement:

Il peut arriver que des activités forestières soient réalisées sans recourir à des programmes d'aide tels que celui de mise en valeur de la forêt privée et celui de remboursement de taxes foncières. Ces activités ne sont donc pas soumises aux mêmes exigences de saines pratiques forestières et de la même fréquence de suivis réalisés par des professionnels. Bien que ces activités doivent se conformer aux schémas d'aménagement, aux règlements municipaux et autres lois et règlements associés à l'exploitation forestière en forêt privée, il est difficile de vérifier si la récolte de biomasse forestière en forêt privée sans aide à l'aménagement minimise les impacts au milieu forestier.

Mesure d'atténuation: Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.

Pays: Canada

Indicateur avec risque déterminé: 2.2.6 Le producteur de biomasse a mis en place des systèmes et des procédures de contrôle appropriés pour vérifier que les impacts négatifs sur les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau en aval de la gestion forestière sont minimisés (CPET S5b).

Description du risque spécifique: Forêt privée sans aide à l'aménagement:

Il peut arriver que des activités forestières soient réalisées sans recourir à des programmes d'aide tels que celui de mise en valeur de la forêt privée et celui de remboursement de taxes foncières. Ces activités doivent se conformer aux schémas d'aménagement, aux règlements municipaux et autres lois et règlements associés à l'exploitation forestière en forêt privée. Le suivi inégal des opérations forestières réalisés en forêt privée sans aide à l'aménagement ne permet pas de vérifier si les impacts négatifs sur le réseau hydrique sont minimisés en forêt privée sans aide à l'aménagement.

Mesure d'atténuation: Exclure la masse/le volume des livraisons des sous-fournisseurs équivalant à la proportion déterminée de matières premières qui origine des boisés privés de la province du Québec.

7.2 Surveillance et résultats

Les sous-fournisseurs sont tenus de signer un formulaire de déclaration d'approvisionnement en bois confirmant l'origine forestière de leur approvisionnement en bois et la proportion de leur matière première provenant de tenures foncières publiques et privées de la province du Québec. Les déclarations sont mises à jour annuellement. Ils s'engagent également à fournir une notification si leurs régions d'approvisionnement changent en cours d'année.

Pour renouveler leur permis de transformation, chaque usine est tenue par la loi de remplir une enquête annuelle confirmant les origines de leur approvisionnement en bois en termes de tenure, de provinces et d'états. En accord avec le producteur de biomasse, les représentants de l'État ont créé des groupements de sous-fournisseurs pour définir leur part moyenne de matière première issue de la forêt publique. Ces proportions sont ensuite utilisées pour déterminer la quantité de chaque livraison qui peut être considérée comme provenant des forêts publiques et de la biomasse conforme au SBP.

8 Conclusions détaillées par indicateur

Les résultats détaillés de chaque indicateur sont présentés à l'annexe 1 de l'analyse de risque régionale SBP de la province du Québec.

Est-ce qu'une évaluation de risque régionale est utilisée? Oui

9 Révision du rapport

9.1 Révision par les paires

s.o.

9.2 Révision par le public ou autres

s.o.

10 Approbation du rapport

Approval of Supply Base Report by senior management			
Rapport préparé par:	**Nicolas Blanchette**	**INCOS Strategies, spécialiste en certification**	**5 Mai 2022**
	Nom	**Titre**	**Date**
Les personnes soussignées confirment que je/nous sommes membres de la haute direction de l'organisation et affirmons par la présente que le contenu de ce rapport d'évaluation a été dûment reconnu par la haute direction comme étant exact avant l'approbation et la finalisation du rapport. Stewart McIntosh			

Annexe 1: Conclusions détaillées de l’analyse de risque régionale SBP de la province du Québec

Sans objet.